

**Commune de MITTAINVILLE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

République Française

**SEANCE DU 5 SEPTEMBRE DEUX MIL VINGT QUATRE**

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil Municipal :	15
En exercice :	13
Présents	13
Qui ont pris part à la délibération :	13

Date de la Convocation :	27 août 2024
Date d'affichage :	27 août 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 5 septembre à 18h00 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Corinne ROSTAN, Maire.

Présents : Elisabeth DUFALLY, Marilynne CAMBOULIVES, Virginie COMMUN, Brigitte DUCOURTIOUX, Catherine DAVOUST-NICOL, Mireille PRADES, Michel MARECHAL, Eric NEIRINCK, Cédric TATARA, Jean-Luc WEINSTEIN, Christophe GAVILLON et Patrice MARCHÈSE

Absents excusés : /

Pouvoir : /

Secrétaire de séance : Christophe GAVILLON

**Objet de la délibération : N°25/2024**  
**TARIFS CIMETIERE**

Vu la délibération N°08/2023 du 20 mars 2023,

Afin de rationaliser la gestion comptable relative au cimetière, Madame le Maire propose de reverser l'ensemble des recettes perçues à ce titre au budget de la commune, dans la mesure où Le CCAS ne dispose pas de régie de recettes spécifique.

Le montant de la subvention annuelle accordée au CCAS tiendra compte des revenus provenant des concessions de l'année N-1.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide :

- De fixer les tarifs des concessions selon les modalités suivantes :

DESIGNATION	DURÉE	TARIF	Versement des recettes sur le budget de la commune
Concession	50 ans	500€	500€
Concession	30 ans	300€	300€
Columbarium Achat	15 ans	500€	500€
Renouvellement Columbarium	10 ans	350€	350€

Les modifications seront effectives à partir du 6 septembre 2024.

La secrétaire de séance,  
Christophe GAVILLON.



Mittainville, le 5 septembre 2024.

Le Maire,  
Corinne FOSTAN.

